

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept février, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi 23 février à 18 heures trente, salle de la Mairie.

Le Maire,

Séance du 23 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-trois février à 18 heures trente, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10 (M. Rodolphe MARTIN ayant démissionné en décembre 2017)

Présents : M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jacques GALLAND, Mme Michèle ALOUCHY, M. Frédéric DUPLÉIX

Absents excusés : M. Julien MOURLON, Mme Michèle TIXIER-GALLAND

Absent : M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BERTRAND

0) Modification de l'ordre du jour

Le Maire, M. Alain BUJADOUX, propose au Conseil d'évoquer les questions diverses avant de discuter de la préparation du budget 2018 (inversion des deux derniers points de l'ordre du jour).

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil

Aucune observation n'est formulée sur le projet de compte rendu de la dernière réunion du Conseil municipal tenue le 26 janvier 2018. Le Maire le soumet au vote.

Pour	Contre	Abstention
5	0	2 MM. Jacques GALLAND et Frédéric DUPLÉIX

Le compte rendu est adopté.

2) création et suppression d'un poste d'agent technique principal de deuxième classe

Mme Isabelle CARTON se déporte, ne prenant part ni à la discussion ni au vote.

La démission de Mme Estelle CHAULET à compter du 1^{er} novembre dernier (voir point 10-d de la réunion du Conseil du 3 septembre 2017) oblige à revoir les conditions dans lesquelles M. Sébastien CARTON, adjoint technique principal de deuxième classe pour un service à temps incomplet de 17 heures par semaine, assure le

remplacement de Mme CHAULET pour les 3 heures de ménage (Mairie et salle polyvalente) qu'elle effectuait chaque semaine. Ce remplacement devenant permanent, il ne peut plus être effectué en plus du temps de service d'un agent titulaire, ce qui a été le cas de M. CARTON jusqu'à présent à raison d'une heure complémentaire et de deux supplémentaires par semaine, mais dans le cadre du temps de service d'un agent titulaire.

Le Maire propose donc de porter de 17 heures à 20 heures le service hebdomadaire de l'emploi à temps non complet d'adjoint technique principal de deuxième classe aujourd'hui occupé par M. CARTON.

En conséquence, il soumet au vote du Conseil :

- la création d'un nouvel emploi d'adjoint technique de deuxième classe, assorti celui-là d'un temps de service incomplet de 20 heures par semaine ;
- la suppression, à compter du 1^{er} mai prochain, de l'emploi actuel assorti d'un temps de service incomplet de 17 heures hebdomadaires ;
- étant précisé que la vacance du nouvel emploi doit être affichée pendant deux mois (mars-avril 2018) avant qu'il puisse être pourvu (à compter du 1^{er} mai prochain).

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport a été adressé aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la présente réunion. Le Maire le commente, en rappelant que le service public de l'eau potable est assuré (production, transfert, distribution) par le syndicat intercommunal de la Rozeille (SIAEP), qui fait appel, dans le cadre d'une délégation de service public, à un prestataire, l'entreprise Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement (contrat 2008-2022).

La population desservie (12 568 habitants, contre 15 318 en 2015) et le nombre d'abonnés (8 320, contre 8 355 en 2015) ont baissé en 2016, mais la consommation par abonné a augmenté (84,7 m³, contre 80,2 m³ en 2015). Le tarif (facture d'eau type pour un ménage consommant 120 m³/an) est resté stable, à 2,73 € du M³, qu'il s'agisse des parts du syndicat (1,05 €), du délégataire (1,24 € ; - 0,2 %) ou des taxes et redevances (0,44 €).

Comme les années précédentes, Jean-Marie BERTRAND fait observer que ces informations manquent d'intérêt en l'absence de comparaisons, notamment de coûts et de tarifs, avec les services publics voisins. Il est convenu que le Maire transmettra au SIAEP le souhait, réitéré mais jusqu'à présent non exaucé, que ces informations comparatives figurent systématiquement dans les rapports annuels.

Le Maire soumet le rapport au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
4	1 M. Jean-Marie BERTRAND	2 MM. Jacques GALLAND et Frédéric DUPLEIX

Le rapport est adopté.

4) Communalisation des biens de la section de commune du Chassain

Le réaménagement du chemin rural qui dessert diverses parcelles au-dessus du village du Chassain (voir le point 2-b du compte rendu de la réunion du Conseil du 3 novembre 2017) requiert que la Commune soit propriétaire de la totalité de l'emprise du chemin. Or ce n'est pas le cas pour un tronçon situé sur la parcelle AS 233, d'une superficie de 57 ares, appartenant à la section de commune du Chassain. Il convient donc d'en transférer la propriété à la Commune.

S'agissant d'un transfert à la Commune, il n'est pas nécessaire de recourir à la procédure habituelle pour les ventes de biens sectionnaires (avec notamment une consultation des électeurs de la section) dès lors que la moitié au moins des électeurs de la section demande le transfert.

Par ailleurs, le Maire s'interroge sur l'opportunité éventuelle d'étendre le transfert aux trois autres petites parcelles (AR 09, AR 44, AR 18) appartenant à la section de commune, dont la superficie totale s'élève à 22 ares 40 centiares.

Il propose au Conseil d'approuver le transfert à la Commune de la parcelle sectionnaire AS 233, et, le cas échéant, des trois autres parcelles sectionnaires AR 09, AR 44, AR 18, dès lors que la moitié au moins des électeurs de la section de commune du Chassain seront d'accord pour en faire la demande.

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Après les avoir prévenus, le Maire réunira les électeurs de la section du Chassain le samedi 17 mars prochain à 11h, pour recueillir l'accord d'au moins la moitié d'entre eux sur le transfert et pour savoir si leur souhait majoritaire est de s'en tenir à un transfert de la seule parcelle AS 233 ou de l'étendre à la totalité des quatre parcelles sectionnaires.

Cette même matinée du samedi 17 mars se tiendra, de 8h30 à 10h30, à la Mairie la consultation des électeurs de la section de commune de Chez Villatte pour la vente de la parcelle AT 155 à M. Serge BOURDERIONNET (voir le point 4 du compte rendu de la réunion du Conseil du 26 janvier 2018).

5) Questions diverses

a) Portail sud de l'église

Par temps humide, le bois des deux vantaux du portail gonfle et la porte ne ferme plus, le pêne de la serrure ne s'engageant plus dans la gâche. Il va être demandé à Franck TABARD d'élargir la gâche lorsqu'il viendra poser les rambardes et mains courantes sur et autour de la terrasse de l'ancien presbytère.

b) Protection de l'église contre le vol

La faisabilité et le coût d'un dispositif de protection électronique de l'église contre le vol, notamment par caméra, vont être étudiés.

c) Pierre gallo-romaine

Comme convenu avec l'architecte des bâtiments de France (voir point 10-a du compte rendu de la réunion du Conseil du 3 novembre 2017), ce socle en pierre, de l'époque gallo-romaine selon la direction départementale du patrimoine, qui se trouvait sur le terre-plein bordant le mur nord de l'église, a été placé à l'intérieur de l'église.

d) Places de la Mairie et de l'église

Sur la place de la Mairie, côté *sud* du Monuments aux Morts, les six potelets en fonte, reliés par des chaînes, en vis-à-vis de ceux installés le long de la façade de l'église, sont désormais en place. De même, l'emmarchement devant le portail *sud* de l'église a été complété.

Sur la place de l'église, côtés *est* et *ouest* de la partie pavée, les potelets en bois ont été installés, ainsi que, côté *sud* les 13 potelets en fonte reliés par des chaînes, de même que, côté *nord* de la place, les claustras entourant les conteneurs de déchets ménagers. Les arbustes d'ornement, notamment pour les îlots du centre de la place, vont être commandés.

e) Courrier de M. Yves SCHMITZ

Par un courrier du 3 février 2018, M. Yves SCHMITZ s'est étonné, d'une part, de n'avoir pas été informé de la suite donnée à son devis pour la rambarde du mur de soutènement de la terrasse de l'ancien presbytère, et, d'autre part, de l'attribution du marché à l'entreprise Franck TABARD dont l'offre lui semblait plus onéreuse que la sienne.

Le Maire lui a répondu, à la fois lors d'une visite, puis par un courrier du 12 février : l'absence de retour de la Commune sur l'attribution du marché est un oubli malencontreux, dont le Maire s'est excusé auprès de M. SCHMITZ ; en revanche, son offre était plus onéreuse pour la Commune, y compris en prenant en compte l'incidence de la TVA, que celle de l'entreprise Franck TABARD (différence de l'ordre de 1 000 € entre les deux offres hors thermolaquage), par ailleurs la seule à proposer l'option thermolaquage ; le détail des écarts figure au point 2-a du compte rendu de la réunion du Conseil du 16 septembre 2017.

f) Courrier de M. Robert BAGUETTE

Par un courrier du 29 janvier 2018 adressé au Maire et autres membres du Conseil, M. Robert Baguette demande un ajout au point 6-h (relatif au précédent courrier de M. BAGUETTE) du compte rendu de la réunion du Conseil du 12 décembre 2017. Il n'est pas donné suite à cette demande.

g) Ligne ferroviaire POLT

L'association « Urgence ligne POLT » sollicite une participation des « collectivités locales concernées », y compris des petites communes comme Saint-Silvain, pour financer, à hauteur de 6 000 €, une étude de 15 000 € destinée à mettre en évidence les conditions et les moyens pour gagner 30 minutes sur un trajet Paris-Limoges et 45 minutes sur un trajet Paris-Toulouse, en préservant une desserte fine des territoires traversés.

Le Conseil a considéré que, si une modernisation de la ligne POLT permettant une bonne desserte de la Creuse revêt indiscutablement un caractère prioritaire, cette demande d'une contribution communale n'apparaît pas pour autant recevable : le projet POLT figure en bonne place dans le plan de revitalisation de la Creuse soumis par les élus creusois au Président de la République et au Gouvernement ; les études sur les gains de temps et les améliorations de desserte des territoires traversés par la ligne POLT ne manquent pas ; les budgets des petites communes n'ont pas vocation à financer ce type d'opération.

h) Anniversaires de mariage

Un couple ayant demandé à célébrer ses noces d'or à la Mairie, le Maire recueille l'avis du Conseil sur les conditions dans lesquelles les anniversaires de mariage pourront donner lieu à une célébration à la Mairie. Une telle cérémonie est ignorée par la loi et les règlements, mais elle se pratique dans certaines communes. Elle n'a aucun caractère officiel, ni aucun effet juridique. Pour autant, on ne saurait s'affranchir de deux obligations : le respect particulier dû à la maison communale ; l'interdiction de tout pseudo acte d'état-civil ou parodie de mariage officiel.

Les célébrations seront effectuées par le Maire ou un adjoint et seront limitées aux noces d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans), pour des couples ayant des attaches avec la Commune. Le cérémonial fera l'objet d'un protocole préfixé : mot d'accueil ; lecture de l'acte de mariage ; allocution du Maire ; remise d'un parchemin signé par l'officier d'état civil, par les mariés et éventuellement par des témoins ; sortie des mariés.

i) Logements communaux

Vacant depuis le 1^{er} novembre, le grand appartement (logement n° 1) a été loué à partir du 1^{er} février par un nouveau locataire qui, après avoir signé le bail et sans avoir réglé la caution et le loyer de février, a finalement rendu les clés, par envoi postal, sans explication. Ce logement va être proposé de nouveau à la location, mais les diligences nécessaires seront faites auprès du locataire au 1^{er} mars pour que la Commune ne soit pas pénalisée.

j) Enquête publique au village de Chez Aaufaure

L'enquête publique pour l'aliénation du chemin rural desservant, à Chez Aaufaure, les maisons de M. et Mme TRENTIN et de Mme LATOUR aura lieu du lundi 5 mars au lundi 19 mars (voir point 9 du compte rendu de la réunion du Conseil du 26 janvier 2018).

6) Préparation du budget 2018

Le Conseil délibèrera début avril sur le budget 2018 mais le Maire a souhaité qu'une discussion préparatoire se tienne dès février, sur la base d'estimations provisoires à la fois pour les comptes de 2017 et pour les dotations attendues pour 2018, afin que les choix soient instruits au mieux. À cet effet, un compte provisoire pour 2017 a été annexé à la convocation à la présente réunion et une simulation du projet de budget 2018, a été remise en séance. Seul le budget principal a été considéré, hors donc le budget annexe du bâtiment loué à la société CODECHAMP.

Pour les investissements, le Maire explique que les propositions présentées portent sur les deux années 2018 et 2019, compte tenu des délais nécessaires à la réalisation des travaux et de ce que 2019 sera la dernière année budgétaire du mandat de six ans du Conseil élu en 2014. La répartition des opérations entre les budgets 2018 et 2019 sera effectuée en fonction des durées de réalisation et des capacités de financement disponibles chaque année.

La discussion porte d'abord sur le budget de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement de 2017, budgétées pour 132 600 €, se sont élevées à 100 100 €¹. La simulation budgétaire pour 2018 les évalue à 131 000 €. L'écart récurrent, de l'ordre de 30 % entre les prévisions budgétaires et les réalisations, pourrait sans doute être réduit, en prenant moins de marges sur certains postes de dépenses et sans pour autant s'affranchir de l'exigence de prudence. Ainsi serait évitée une trop importante sous-estimation, elle aussi récurrente, de la capacité d'autofinancement dégagée chaque année pour les investissements.

Les différents postes de dépenses de fonctionnement et leurs évolutions ont été passés en revue.

¹ Montant hors virement à la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement de 2017², budgétées pour 144 000 €, se sont élevées à 156 400 €. La simulation budgétaire les évalue à 139 500 €.

Les différentes postes de recettes de fonctionnement et leurs évolutions ont été passées en revue.

L'exercice 2017 a dégagé un excédent de fonctionnement de 145 200 € : 88 900 € de résultats reportés des années antérieures et 56 300 € de résultat 2017. La simulation budgétaire pour 2018 prévoit de dégager un excédent de fonctionnement de 85 500 € en 2018.

La discussion porte ensuite sur les investissements, en considérant à la fois les opérations de 2018 et celles de 2019.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 173 600 € en 2017, dont 124 100 € pour l'aménagement du bourg et 36 700 € pour la voirie. Pour 2018, l'estimation budgétaire les évalue à 159 600 €.

Le premier poste, budgété pour 54 300 €, concerne la voirie.

La deuxième opération, budgétée pour 56 000 €, correspond à l'achèvement en cours de l'aménagement du bourg.

Le troisième poste, budgété pour 31 500 €, concerne la rénovation/mise aux normes de la salle des associations.

Le quatrième poste, budgété pour 4 500 €, correspond à des achats de matériels.

Tous ces investissements pourront être inscrits dans le budget 2018, mais leur réalisation sera probablement étalée sur les deux années 2018 et 2019, selon les contraintes techniques des chantiers et les disponibilités de financement (subventions obtenues).

Pour 2019, l'autofinancement disponible, incluant le différé de compensation de TVA sur une partie des travaux d'aménagement du bourg, permettra d'ajouter deux investissements complémentaires : d'une part, des travaux de voirie (programme à définir) et, d'autre part, le revêtement du terre-plein devant l'entrée de la salle polyvalente.

Sur ces bases³, les 159 600 € de dépenses d'investissement prévues pour 2018 seront financées comme suit : 47 000 € d'autofinancement⁴, 100 300 € de subventions d'investissement, 11 700 € de compensation de TVA et 600 € de recettes diverses.

La séance est levée à 20h30.

Le secrétaire

Le Maire

Jean-Marie BERTRAND

Alain BUJADOUX

² Hors résultats reportés des années antérieures.

³ Hors restes à payer et à recevoir au titre de 2017.

⁴ Virement à la section d'investissement.